

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 10 Septembre 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Vial Stéphane avec procuration à Sibué Pascal.
Monsieur Durand Jean-François avec procuration à Charpin Frédéric.
Madame Coche Julie.

- Décide de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification n°3 du PLU. Dossier mis à disposition du public du 30 septembre au 30 octobre 2015 à la mairie de St Jean d'Arves.

- Décide de renouveler le contrat de l'adjoint technique de 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaire du 9 septembre 2015 au 8 septembre 2016 (entretien des bâtiments communaux).

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental sur la ligne FDEC 2016 pour équiper la ligne de bus saisonnière hivernale de 3 abris bus situés aux Chambons, aux Ecours et à la Chal.

- Approuve l'avenant n°1 de la SELARL Vial concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructures. Pour la Villette, le montant est de 9 905.21 € HT et pour les Sallanches le montant s'élève à 19 416.45 € HT.

- Décide de choisir le devis de la société Vulco, Vanoise pneus pour changer les pneus du camion pour un montant de 1 809.36 €.

- Décide de choisir l'offre de la caisse d'épargne pour l'emprunt de 1 000 000.00 € sur 15 ans au taux fixe de 2.03% en amortissement constant.

- Décide d'acheter la parcelle C 1012 d'une superficie de 805 m² aux Sallanches pour 4m² aux Consorts Arlaud et Truchet. Cet achat permettra d'améliorer l'accès de ce hameau. Le prix est de 3 220 €.

- Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité. Le Conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur; approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ; décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ; donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie ; donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

- Taxe de séjour : prévoir une réunion avec l'ASADAC.

-Questions diverses :

- Lecture du courrier de certains habitants des Sallanches par rapport à l'accès.
- Approuve le devis de la société Martoïa BTP concernant la création de la route d'accès des Sallanches pour 4 701.13 €.
- Est d'accord pour relancer avec la commune de St Sorlin d'Arves les projets de convention pour les secours primaires et secondaires comme l'an dernier.
- Approuve les devis de la société Tryba pour 990 € TTC pour la poste ainsi que 2 750.00 € pour la porte de la poste (accès PMR).
- Approuve le devis de 2 450 .00 € de la société Tryba pour la porte de la Mairie (accès PMR).
- Approuve le devis de la Société ARVELEC pour 7 654.32 € pour l'agence postale et l'office de tourisme des Chambons.